

Là encore, ces activités ne se dérouleront que lorsque ces sociétés offriront des possibilités de placements intéressantes aux investisseurs canadiens, ce qui n'est possible, comme le savent les honorables sénateurs, que si leur bilan est encourageant et qu'elles offrent au gouvernement du Canada un bon rendement sur ses investissements actuels.

Des voix: Bravo!

● (1425)

Le sénateur Roblin: Je crois que j'ai trouvé un bon filon cet après-midi.

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Comme toujours!

Le sénateur Roblin: Nous venons d'entendre un ministre de la Couronne nous dire que le gouvernement envisage de renoncer à certaines de ses activités commerciales actuelles. En règle générale, je suis enclin à approuver ce genre d'initiative de la part du gouvernement. Je voudrais toutefois poser quelques questions concernant la situation actuelle.

Quel rôle la CDIC—que le ministre lui-même a créée—jouera-t-elle à l'égard des sociétés dont il est sur le point de se séparer? Par exemple, pour ce qui est de la Corporation de développement du Canada qui, cette année, a subi des pertes de plus de 100 millions de dollars, il est manifeste qu'il ne sera pas facile de trouver preneur pour le moment. Le gouvernement a raté l'occasion. Ce qui m'inquiète, toutefois, c'est que la CDIC détient 49 p. 100 des actions. Le gouvernement continue-t-il à exercer ce contrôle à 49 p. 100, comme il le faisait avant la création de cette société?

Pour continuer dans le même ordre d'idées, afin que le ministre ne soit pas obligé de se lever sans cesse pour répondre, quels rapports existera-t-il, sur le plan de l'exploitation ou de la gestion, entre la CDIC et la société de Havilland, Canadair et les autres sociétés qui sont désignées pour être mises en vente le moment venu? Le ministre peut-il nous dire qui se chargera de tout cela? Un de mes collègues manitobains que le ministre connaît bien participe activement, je crois, à la CDIC à l'heure actuelle, si mes renseignements sont exacts. Je voudrais savoir si M. Maurice Strong sera maintenu dans ses fonctions. J'ai entendu dire que M. Barney Danson jouera un rôle important dans l'une des filiales. Je voudrais savoir si c'est vrai. Le ministre pourra peut-être nous donner plus de détails sur la façon dont, d'après lui, ce changement de contrôle va se dérouler?

Le sénateur Austin: Honorables sénateurs, je suis vraiment ravi de l'intérêt manifesté par le sénateur Roblin. Voici quelle est la situation en ce qui concerne les actions de la Corporation de développement du Canada que je détens actuellement et qui appartiendront à l'avenir à la CDIC, avec l'approbation du Parlement. Le gouvernement n'a jamais profité de sa qualité d'actionnaire de la CDC pour remettre en question les décisions commerciales de la compagnie. Le président et chef de la direction, M. Tony Hampson, a déclaré publiquement que le gouvernement n'a jamais cherché à influencer les décisions commerciales de cette entreprise, sur quelque question que ce soit. En fait, on peut dire que le gouvernement est l'un de ses actionnaires les plus silencieux.

A la suite de l'entente conclue le 27 mai 1982 avec la Corporation de développement du Canada, nos actions sont offertes sur le marché et nous poursuivrons notre politique de

[Le sénateur Austin.]

ne pas nous immiscer à titre d'actionnaires dans la direction commerciale de la CDC. Nous laisserons ce soin aux investisseurs canadiens qui possèdent des actions de cette société et qui détiennent également une part importante des actifs de la CDC.

Pour ce qui est de la société d'investissement et de son rôle à l'égard des actifs que j'ai mentionnés, y compris les actions de la CDC, elle aura à la fois le caractère d'une société de portefeuille, d'un agent de gestion des investissements et d'un associé. En d'autres termes, il y aura un lien d'égalité entre l'actionnaire à 100 p. 100, c'est-à-dire le gouvernement du Canada, et les sociétés Canadair, de Havilland, Eldorado et Teleglobe. C'est une situation très courante dans le monde des affaires, où les sociétés sont administrées par leur conseil d'administration. Les sociétés en question continueront d'être administrées par leur conseil d'administration, mais l'actionnaire sera représenté au conseil, et l'actionnaire, dans son rôle de pourvoyeur de fonds, voudra certes conclure un arrangement avec ces sociétés au sujet de leurs activités, de leurs objectifs et de l'usage qu'elles feront de ces fonds. Cet arrangement est de pratique courante dans le monde des affaires.

En ce qui concerne la direction, je voudrais informer les sénateurs que M. Joel I. Bell a été nommé aujourd'hui président et chef de la direction.

Le sénateur Roblin: De quoi?

● (1430)

Le sénateur Austin: De la Corporation de développement des investissements du Canada. Jusqu'ici, il a été vice-président exécutif de Petro-Canada et il a fait de l'excellent travail à ce titre, notamment dans le dossier des acquisitions et celui des programmes de financement. A mon avis, Petro-Canada est un excellent exemple du rôle que doit jouer une entreprise commerciale subventionnée par l'État.

Une voix: Seul le temps le dira.

Le sénateur Austin: Quant à M. Maurice Strong, qui est effectivement l'une des plus éminentes personnalités à nous venir du Manitoba—il est originaire d'Oak Lake—il préside le conseil d'administration de la Corporation de développement des investissements du Canada. Il consacra près de la moitié de son temps aux affaires de la Corporation. Celle-ci doit annoncer sous peu la nomination d'autres cadres supérieurs qui l'aideront à accomplir son mandat.

Le sénateur Roblin: Je voudrais poser une autre question pour m'assurer que j'ai parfaitement bien compris la situation. Je suppose que le M. Bell en question est la personne dont il est tellement question dans un ouvrage intitulé *The Sorcerer's Apprentice* que j'ai eu le plaisir de lire en fin de semaine dernière et que tous les sénateurs devraient lire s'ils s'intéressent aux affaires publiques.

D'après ce que nous a dit le ministre, je puis maintenant l'interroger directement sur certains aspects de la gestion de ces entreprises. Il m'a annoncé qu'il comptait exploiter la corporation comme un holding, ce qui signifie que la CDIC se chargera des budgets d'immobilisation et d'exploitation de sociétés et de la prévision des bénéfices, et que le gouvernement lui-même détiendra les cordons de la bourse à cet égard. Il est donc légitime que je demande au ministre de temps à autre quels progrès sont accomplis par ces sociétés, non pas sur